

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00208

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN INDIGNE ET DEGRADE (FICHE ACTION N°15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de présents : 40
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160425-D20160020810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN INDIGNE ET DEGRADE (FICHE ACTION N°15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER JACQUARD (SAINT-ETIENNE)

Le quartier Jacquard situé à Saint-Etienne comprend 4 800 logements et compte 6 700 habitants répartis sur une trentaine d'hectares.

Par décision du Conseil de Communauté du 21 avril 2011, Saint-Etienne Métropole a validé le principe d'une intervention sur ce quartier par le biais d'une OPAH-RU et acté un montant de participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 602 000 € sur la période 2011-2016.

Cette opération qui vise à améliorer le parc existant et à favoriser la création d'un habitat de qualité correspond à un des enjeux majeurs du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2011-2016 de Saint-Etienne Métropole.

Une convention d'OPAH-RU signée le 22 avril 2011 pour la période 2011-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets éligibles au titre de l'OPAH-RU Jacquard. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour ces projets à 28 457 € pour un montant global de travaux de 161 579 € HT.

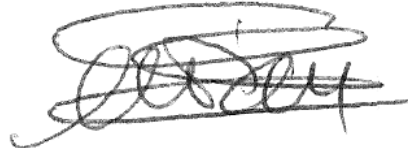
Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles les modalités de versement des participations financières seront précisées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre de l'OPAH-RU Jacquard,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 28 457 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 HABITAT article 20422 HAB-REHAB2.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU JACQUARD

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 21 avril 2011 et révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015, sont proposés les projets suivants :

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux / Surface des logements / Nature et montant des loyers pratiqués
Le syndicat des copropriétaires de la copropriété Les Arches représenté par le syndic professionnel Cabinet Delomier	Les Arches 51-53 rue Marengo SAINT-ETIENNE	Copropriété	2 bâtiments et 1 maison de ville de 25 logements dont 19 propriétaires occupants et 6 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	71 195 €	17 500 €	Réfection des parties communes : travaux de maçonnerie des façades et sécurisation (chutes de carreaux), installation d'un portail collectif, renforcement du grillage côté boulevard Augustin Thierry
Le syndicat des copropriétaires du 20 rue Marengo représenté par le syndic professionnel PATRIMMOGEST	20 rue Marengo SAINT-ETIENNE	Copropriété	1 bâtiment de 8 logements dont 3 propriétaires occupants et 5 logements locatifs	Concernée pour la totalité des travaux	11 460 €	4 011 €	Réfection des parties communes : peinture de la cage d'escalier, mise aux normes de l'installation électrique, reprise de l'interphonie et de la minuterie
Foncière d'Habitat et Humanisme, représentée par Madame Annick LEPRINCE	3 rue Victor Duchamp SAINT-ETIENNE	Mono-propriété	1 logement locatif situé dans un immeuble de 9 logements	Non concernée	78 924 €	6 946 € (dont 3 000 € d'éco-prime)	Réhabilitation complète d'un logement vacant très dégradé, situé au 1 ^{er} étage d'un immeuble des années 1900 (redistribution du logement, reprise du plancher, isolation des murs, installation d'un système de ventilation, de chauffage et de production d'eau chaude, mise en conformité de l'électricité, remplacement des menuiseries...). Création d'un T3 de 59m ² Loyer de 302 € / mois Etiquette énergétique après travaux : classe B
TOTAL			3 bâtiments et une maison de ville (33 logements) et 1 logement locatif		161 579 €	28 457 €	

